AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1985
FR0000062101-OP012-R05

6 novembre 2026

Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait visant les actions de la société

SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

(Euronext Paris)

1. Le 5 novembre 2026, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait visant les actions de la SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES (« **SFCMC** » ou « la **Société** »), déposée le 1er juillet 2026 par BNP Paribas et Société Générale, agissant pour le compte de Société de Participation Deauvillaise[1] (« **SPD** » ou « l'**Initiateur** ») en application des dispositions de l'article 236-3 du règlement général. Ce projet a été annoncé le 8 décembre 2025[2].

2. La note d'information de la société SPD (visa n°26-385 en date du 5 novembre 2026) et la note en réponse de la société SFCMC (visa n°26-386 en date du 5 novembre 2026) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers et diffusées le 5 novembre 2026 (cf. notamment communiqués de l'Initiateur et de la Société diffusés le 5 novembre 2026).

3. En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **9 novembre au 20 novembre 2026 inclus**.

 Société générale se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'Initiateur, des actions SFCMC apportées à l'offre.

4. Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

[1] Société par actions simplifiée détenue à 100% par la famille Barrière Desseigne (M. Dominique Desseigne, M. Alexandre Barrière et Mme Joy Barrière).
[2] Cf. communiqué diffusé par la Société de Participation Deauvillaise le 8 décembre 2025.